



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 juin 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

24-06-03-6576

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2024 à 19 h 02.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mai 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mai 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2024;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Addenda au protocole d’entente entre le Centre médical de Huntingdon inc. et les municipalités;
- 20.2** Autorisation - Acquisition d’un tracteur à gazon Kioti, modèle CS2520;
- 20.3** Autorisation - Financement des fournitures relatives aux travaux d’aqueduc sur le boulevard Baird;
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat à Uline Canada – Achat de bancs de parc;
- 20.5** Approbation - Signature du protocole d’entente – Projet rue Bonneville;
- 20.6** Autorisation - Octroi de contrat - Bouclage de la conduite d’aqueduc rue Benni (intersection de la rue Dalhousie);
- 20.7** Autorisation - Octroi de contrat – Pavage et planage d’une section de la rue Dalhousie, entre les rues Wellington et Benni;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Approbation - Emprunt par obligations au montant de 1 576 200 \$ en vertu des règlements d’emprunts numéros 900-2018, 901-2018 et 929-2020;
- 30.2** Approbation - Acceptation de l’appel d’offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d’emprunts numéros 920-2018, 921-2018 et 929-2020;
- 30.3** Approbation - Approbation du rapport du budget 2024 de l’Office d’habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 30.4** Autorisation – Demande de remboursement – Réparation de l’immeuble du 80, rue Châteauguay;
- 30.5** Autorisation - Demande de contribution financière – Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon;
- 30.6** Autorisation - Demande de contribution financière– Projet Communic-Action;
- 30.7** Autorisation – Réfection de l’allée piétonnière du parc Prince-Arthur;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Autorisation – Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2024;
- 50.2** Autorisation - Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2024;

60 –VARIA

- 60.1** Approbation - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-06-03-6577

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 juin 2024 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mai 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mai 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mai 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Les citoyens du Projet West seront convoqués à une rencontre afin de leur présenter les coûts des travaux de pavage, de bordures et de lampadaires qui seront financés à même un règlement d'emprunt à la charge de leur secteur.

Les jeux d'eau dans le parc Prince-Arthur sont maintenant ouverts et attirent beaucoup de visiteurs.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 6 mai 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-06-03-6578

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mercredi 22 mai 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 22 mai 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-06-03-6579

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 22 mai 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 28 mai 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 28 mai 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-06-03-6580

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 28 mai 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Addenda au protocole d'entente entre le Centre médical de Huntingdon inc. et les municipalités

Considérant le protocole d'entente intervenu le 20 octobre 2020 entre les municipalités de Dundee, Elgin, Godmanchester, Hinchinbrooke et Huntingdon et le Centre médical de Huntingdon Inc. en rapport à l'implantation et à l'exploitation d'un centre médical situé sur la rue F.-Cleyne à Huntingdon par la compagnie et le versement d'une contribution financière pour le financement du déficit d'opération de la part des municipalités;

Considérant qu'à l'article 3.1 e) du protocole d'entente, il est exigé du Centre médical de Huntingdon Inc. de remettre annuellement aux municipalités un rapport de mission d'examen réalisé par un comptable professionnel agréé et qu'il appert que le coût de

réalisation d'un tel mandat représenterait un montant se situant entre 20 000 \$ et 30 000 \$;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 3.1 e) du protocole d'entente en rapport au type de mission devant être réalisé par un comptable professionnel agréé afin d'éviter des dépenses excessives à l'entreprise en démarrage.

24-06-03-6581

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'addenda au protocole d'entente signée le 20 octobre 2020 entre les municipalités et le Centre médical de Huntingdon inc.

Que le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'addenda audit protocole d'entente.

Adopté

Acquisition d'un tracteur à gazon Kioti, modèle CS2520

Considérant que la Ville doit remplacer le tracteur Massey Ferguson, modèle GC1705, année 2016, utilisé par les travaux publics pour la tonte du gazon;

Considérant l'offre reçu d'Équipement TM pour l'achat d'un tracteur Kioti, modèle CS2520, incluant un plateau de tondeuse de 60 pouces, pour un montant de 18 664.00 \$ plus taxes.

Considérant qu'Équipement TM nous propose un montant de 1 000 \$ à titre d'échange pour le tracteur Massey Ferguson lequel requiert près de 8 000 \$ de réparation selon l'estimé préparé par Colpron.

24-06-03-6582

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur Kioti, modèle CS2520, incluant un plateau de tondeuse de 60 pouces, pour un montant de 17 664 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

Financement des fournitures relatives aux travaux d'aqueduc sur le boulevard Baird

Considérant que la Ville a acquis de la pierre pour les travaux d'alimentation en eau potable des cinq (5) lots non desservis sur le boulevard Baird;

Considérant les factures de Carrière Ali inc. suivantes:

Facture #	Description	Avant taxes	Dépense
R-24-1574	Pierre 0-3/4	1 204,67 \$	1264,75 \$
R24-1729	Pierre 0-3/4	1 157,57 \$	1215,31 \$
24-1711	Pierre 3/4	270,33 \$	283,81 \$
R24-1809	Pierre 0-3/4, 0-20mm	1 415,36 \$	1485,95 \$
R24-1864	Pierre 0-3/4, 0-20mm	955,66 \$	1033,33 \$
Total de la dépense		5 003,59 \$	5283,15 \$

Considérant l'entente de travaux intervenue entre la Ville de Huntingdon et 9357-3202 Québec Inc.

24-06-03-6583

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'achat et le financement des fournitures pour l'alimentation en eau potable des cinq (5) lots non desservis sur le boulevard Baird

Que la dépense au montant de 5283.15 \$ soit financée à même le budget au poste 02-413-00-622 dans l'attente d'être remboursée par les bénéficiaires des travaux lors des demandes de permis de construction lesquels ont reçu un avis de la Ville à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat à Uline Canada – Achat de bancs de parc

Considérant la volonté de la Ville d'aménager les parcs sur son territoire par l'acquisition de mobilier afin de contribuer au bien-être de ses citoyens;

Considérant l'acquisition de six (6) bancs de parc pour être installés dans les espaces verts, le long de la rivière Châteauguay;

Considérant les soumissions no. 14149749 et 14137086 déposées par Uline Canada pour les équipements suivants :

Quantité	Description	Prix unitaire	Sous-total
4	<i>Soumission # 14149749</i> Bancs Plaza – Cèdre Modèle H-4337C (Face au CHSLD)	1 336 \$	5 344 \$
2	<i>Soumission # 14137086</i> Bancs Plaza – Cèdre Modèle H-4337C (Près du Pont Walker)	1 382 \$	2 764 \$
Total sans les taxes			8 108 \$

24-06-03-6584

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise Uline Canada pour l'acquisition de six bancs de parc au montant 8 108 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 8 512.39 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Approbation – Signature du protocole d'entente – Projet rue Bonneville

Considérant la résolution no 23-12-12-6420 autorisant la signature d'un protocole d'entente dans le cadre de la réalisation d'un projet domiciliaire dans le secteur de la rue Bonneville lequel finalement avec un promoteur lequel s'est finalement retiré du projet ;

Considérant qu'un nouveau promoteur désire réaliser le projet domiciliaire dans le secteur de la rue Bonneville ;

Considérant que le conseil municipal et le promoteur du projet domiciliaire désirent établir les obligations et responsabilités des parties par la signature d'une entente.

24-06-03-6585

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le protocole d'entente pour le projet domiciliaire de la rue Bonneville.

Que le conseil municipal abroge la résolution no 23-12-12-6420.

Adopté

Octroi de contrat - Bouclage de la conduite d'aqueduc rue Benni (intersection de la rue Dalhousie)

Considérant la soumission reçue de Construction Jacques Théoret inc. au montant de 35 573,25 \$ plus les taxes applicables pour le bouclage de la conduite d'aqueduc sur la rue Benni avec la rue Dalhousie;

24-06-03-6586

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Construction Jacques Théoret inc. au montant de 35 573,25 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 22 413 20 721 de 37 347,47 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat – Pavage et planage d’une section de la rue Dalhousie, entre les rues Wellington et Benni

Considérant que la Ville a demandé des soumissions sur invitation pour le pavage et planage d’une section de la rue Dalhousie, entre les rues Wellington et Benni;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires:	Montant total incluant les taxes
Pavage Ultra inc	81 797,01 \$
Ali Excavation inc.	87 268,26 \$
Pavage Expert inc.	125 943,62 \$

24-06-03-6587

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l’octroi du contrat à Pavage Ultra inc. au montant de 71 143,30 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 22-320-20-721 de 74 691,57 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté tel que prévu au budget 2024.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Emprunt par billets au montant de 1 576 200 \$ en vertu des règlements d’emprunts numéros 900-2018, 901-2018 et 929-2020

Considérant que conformément aux règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 576 200 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2024, réparti comme suit:

Règlements d’emprunts #	Pour un montant de \$
901-2018	151 000 \$
900-2018	247 200 \$
929-2020	1 178 000 \$

Considérant qu’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d’emprunts numéros 901-2018, 900-2018 et 929-2020, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

24-06-03-6588

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 juin 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et trésorière.
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	53 600 \$	
2026.	56 200 \$	
2027.	59 200 \$	
2028.	62 300 \$	
2029.	65 300 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 279 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 901-2018, 900-2018 et 929-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 920-2018, 921-2018 et 929-2020

Considérant que la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2024, au montant de 1 576 200 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

53 600 \$	4,83000 %	2025
56 200 \$	4,83000 %	2026
59 200 \$	4,83000 %	2027
62 300 \$	4,83000 %	2028
1 344 900 \$	4,83000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,83000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 600 \$	4,80000 %	2025
56 200 \$	4,65000 %	2026
59 200 \$	4,55000 %	2027
62 300 \$	4,50000 %	2028
1 344 900 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,63600 Coût réel : 4,83919 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent est la plus avantageuse.

En conséquence,

24-06-03-6589

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2024 au montant de 1 576 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 920-2018, 921-2018 et 929-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

Approbation du rapport du budget 2024 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2024 prévoit un déficit de 738 944 \$ pour l'organisme, ce qui représente un déficit total de 64 771 \$ pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2024 prévoit un déficit de 79 935 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) et un déficit de 117 664 \$ pour l'ensemble

immobilier no 2996 (12 unités familles) lesquels sont situés à Huntingdon, ce qui représente un déficit total de 197 599 \$;

Considérant que le budget 2024 de l'OH du Haut-Saint-Laurent prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit des montants de 7 994 \$ et 11 766 \$;

Considérant que ledit rapport exclut la partie du budget des travaux de remplacement, amélioration et modernisation approuvé au PPI lequel sera présenté ultérieurement.

24-06-03-6590

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget 2024 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, tel que présenté.

Que la dépense de 19 760 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Demande de remboursement – Réparation de l'immeuble du 80, rue Châteauguay

Considérant que la propriétaire de l'immeuble du 80, rue Châteauguay, madame Caroline Laparé, a mandaté Les Entreprises Usereau pour réparer une partie extérieure de l'immeuble;

Considérant qu'un côté du bâtiment a été abîmé lors des opérations de déneigement effectuées par les employés de la ville dans le stationnement voisin;

Considérant que la propriétaire de l'immeuble demande à la ville le remboursement de la facture no. 45 au montant de 636,30 \$ incluant les taxes applicables.

24-06-03-6591

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accorde le remboursement de la facture no. 45 au montant de 636,30 \$ à madame Caroline Laparé.

Que la dépense soit financée à même le budget au poste budgétaire 02-320-00-995.

Adopté

Demande de contribution financière – Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon

Considérant que la Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon demande une contribution financière pour l'achat balançoire de type «patio-berçant»;

Considérant que l'achat de cette balançoire est estimé à 20 000 \$ et permettra l'enrichissement de l'offre d'activités extérieures offertes aux personnes hébergées au centre;

24-06-03-6592

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ à la Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon pour l'achat d'une balançoire de type « patio-berçant ».

Que la dépense de 200 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière– Projet Communic-Action

Considérant que Projet Communic-Action est un organisme communautaire à but non lucratif qui vient en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie tout en leur permettant de demeurer dans leurs domiciles.

24-06-03-6593

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 250 \$ à l'organisme Projet Communic-Action pour les aider à maintenir les services offerts aux aînés.

Que la dépense de 250 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Réfection de l'allée piétonnière du parc Prince-Arthur

Considérant que le trottoir d'asphalte du parc Prince-Arthur est en mauvais état dû aux racines des arbres;

Considérant qu'il y a lieu de retirer l'asphalte et d'installer de la criblure « poussière de pierre » compactée.

24-06-03-6594

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal demande au département des travaux publics de procéder à l'enlèvement du trottoir existant et d'installer de la criblure « poussière de pierre » compactée au parc Prince-Arthur.

Que la dépense relative aux travaux soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2024

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2024;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2024;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien.

24-06-03-6595

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2024 :

Nom	Poste
Millie Leboeuf	Sauveteuse et monitrice
Laurie-Kim Joannette	Sauveteuse
Odile Montpetit	Sauveteuse
Audrey Viens	Sauveteuse

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2024

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2024, et ce, jusqu'au 16 août 2024;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2024 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien.

24-06-05-6596

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2024, selon les conditions de l'entente.

Nom	Poste
Anne-Sophie Décarie	Coordonnatrice
Océane Hampson	Animatrice
Lucas Viens	Animateur
Jasmine Primeau	Animatrice
Anabelle Leduc	Animatrice
Louis-Alexis Amyot	Animateur
Kendra Oldham	Animatrice
Naomie Racine	Animatrice
Tyson Griffith	Animateur

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

60. VARIA

Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, par la résolution no. 139-05-2024, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et de capacités financières des municipalités.

24-06-03-6597

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la commission de la protection du territoire agricole du Québec, à la députée d'Huntingdon, madame Carole Mallette, à la MRC du Haut-Saint-Laurent, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Plusieurs rencontres sont planifiées pour la fusion des offices d'habitation. Les projets devront être apportés jusqu'à la fin de janvier 2026 sinon les fusions seront imposées.

Mme Andrea Geary: Elle remercie et félicite la Corporation de développement économique de la ville pour l'élaboration du Plan directeur.

M. Dominic Tremblay: C'est plaisant de voir les jeunes qui se rafraichissent dans les jeux d'eau du parc Prince-Arthur.

Le plan directeur est déposé et expose ses priorités.

La Corporation de développement économique est en attente d'un mandat de la Ville.

La Brasserie Barabas de Sainte-Barbe est ouverte à l'idée de la fabrication d'une bière pour commémorer le 200^e anniversaire de la Ville de Huntingdon.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield jugent que nous avons de très beaux jeux d'eau dans le parc Prince-Arthur.

Il a assisté à la cérémonie de graduation des finissants de l'école secondaire Chateaugay Valley à Ormstown le 1^{er} juin dernier.

M. Rémi Robidoux: Une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme aura lieu cette semaine pour discuter de divers sujets.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-06-03-6598

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 15.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière